
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi le 16 mai 2023 à compter de 17 h 20 à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents :

Madame Jocelyne Lyrette
Monsieur Gaétan Guindon
Monsieur Roch Carpentier

Mairesse de la municipalité de Grand-Remous
Maire de la municipalité de Denholm
Maire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la -
Gatineau

Sont également présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Joanie Courchaine, directrice générale par intérim, Madame Kelly-Ann Gagnon, Greffière, des employés de la MRC et une journaliste.

Ouverture de la séance

Madame la préfète Chantal Lamarche déclare la séance ouverte à 17 h 20.

2023-CA-030

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 16 mai

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyée par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-CA-031

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2023

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyée par Monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 18 avril 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-CA-032

Autorisation – Moratoire de remboursement d'un an, capital et intérêt – Dossier 19-133

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d'autoriser un moratoire de remboursement d'un an, capital et intérêt au dossier 19-133, tel que présenté à l'occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 8 mai 2023.

ADOPTÉE

2023-CA-033	Octroi de financement – 3 000\$ à même le SPED – Dossier 23-004 Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 3 000 \$ à même le SPED au dossier 23-004 sous conditions, tel que présenté à l’occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 8 mai 2023. ADOPTÉE
2023-CA-034	Octroi de financement – 3 000\$ à même le Fonds des Jeunes Promoteurs – Dossier 23-040 Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 3 000 \$ à même le fonds des jeunes promoteurs au dossier 23-040, sous conditions, tel que présenté à l’occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 8 mai 2023. ADOPTÉE
2023-CA-035	Octroi de financement – 3 000\$ à même le Fonds des Jeunes Promoteurs – Dossier 23-045 Monsieur le conseiller Roch Carpenter, appuyée par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 3 000 \$ à même le fonds des jeunes promoteurs et au dossier 23-045, sous conditions, tel que présenté à l’occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 8 mai 2023. ADOPTÉE
2023-CA-036	Octroi de financement – 3 000\$ à même le Fonds des Jeunes Promoteurs– Dossier 23-039 Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 3 000\$ à même le Fonds des Jeunes Promoteurs au dossier 23-039 sous conditions, tel que présenté à l’occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 8 mai 2023. ADOPTÉE
2023-CA-037	Octroi de financement – 5 000\$ à même le SPED – Dossier 22-100 Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 5 000\$ à même le SPED au dossier 22-100, sous conditions, tel que présenté à l’occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 8 mai 2023. ADOPTÉE
2023-CA-038	Octroi de financement – 3 000\$ à même le SPED – Dossier 23-029 Monsieur le conseiller Roch Crapentier, appuyée par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 3 000\$ à même le SPED au dossier 23-029, sous conditions, tel que présenté à l’occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 8 mai 2023. ADOPTÉE
2023-CA-039	Octroi de financement – 3 000\$ à même le Fonds des Jeunes Promoteurs et 2 000\$ à même le SPED – Dossier 23-041 Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyée par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 3 000 \$ à même le Fonds des jeunes Promoteurs et 2 000\$ à même le SPED au dossier 23-041, sous conditions, tel que présenté à l’occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 8 mai 2023. ADOPTÉE
2023-CA-040	Octroi de financement – 3 000\$ à même le SPED – Dossier 22-110 Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 3 000 \$ à même le SPED au dossier 22-110, sous conditions, tel que présenté à l’occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 8 mai 2023.

ADOPTÉE

2023-CA-041

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu de clore la présente séance à 17 h 23.

ADOPTÉE

Chantal Lamarche
Préfète

Joanie Courchaine
Directrice générale
Greffière trésorière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.